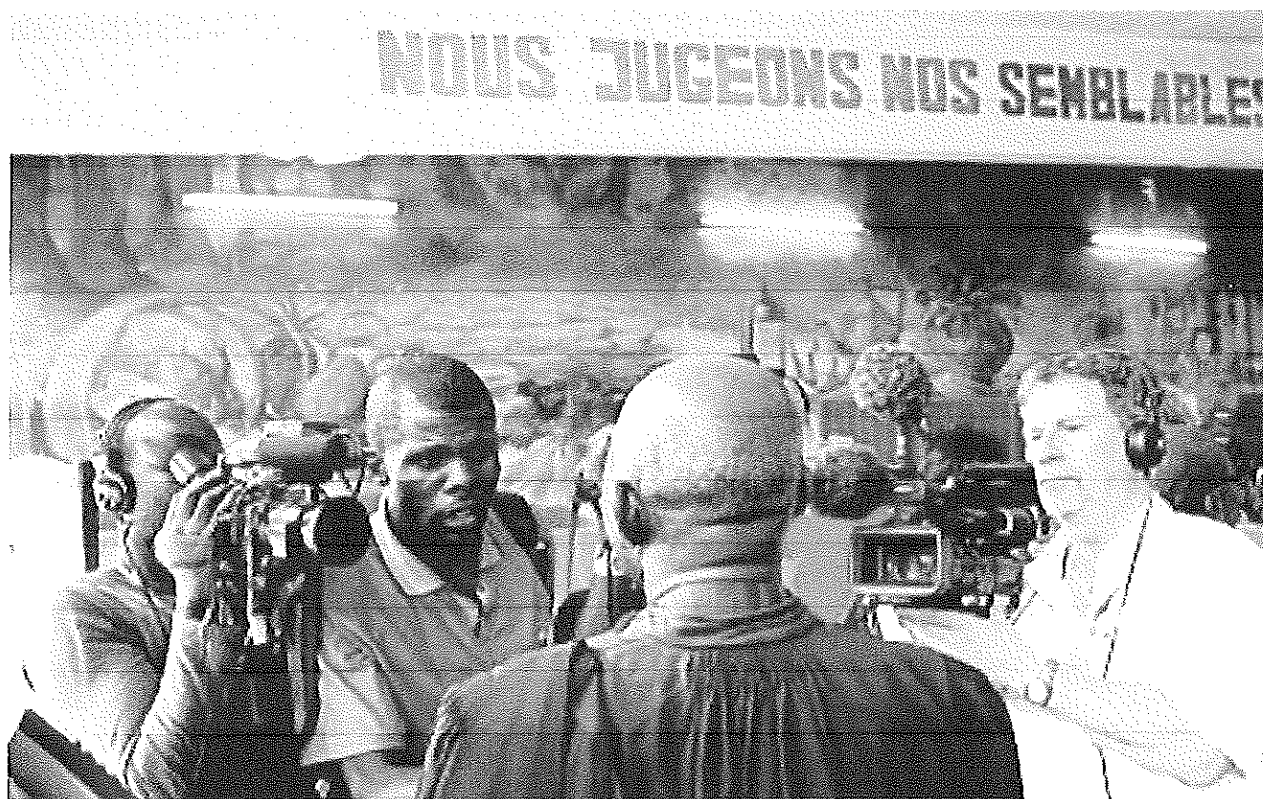


# L'affaire Chebeya, comédie tragique

VERONIQUE KIESEL

jeudi 24 novembre 2011, 10:16

Dans le cadre du Festival des Libertés, Thierry Michel présente son nouveau film congolais. « L'affaire Chebeya, crime d'Etat ? » revient sur le procès de ceux qui ont tué le défenseur des droits humains. Un tribunal filmé comme un théâtre, avec acteurs et public



Thierry Michel : « Avec ce film, j'ai voulu faire un travail de fond d'éducation et de sensibilisation à la justice, la résolution des conflits » © Les films de la passerelle

Le 1er juin 2010, Floribert Chebeya, le plus connu des défenseurs des droits de l'homme congolais, était assassiné après un rendez-vous avec le chef de la police congolaise. Son chauffeur, Fidèle Bazana, était porté disparu. Le plus congolais des réalisateurs belges, Thierry Michel (de *Mobutu, roi du Zaïre* à *Katanga Business*) choisit de plonger dans ce sujet qui, pensait-il, pourrait faire figure de baromètre de la vie politique au Congo.

Il a eu raison. Le tournage a été compliqué – sept voyages sur place pour suivre les différentes étapes du procès qui commença cinq mois après la mort de Chebeya. Le côté très politique du sujet découragea de nombreux bailleurs de fonds potentiels – dont les Affaires étrangères belges et les grandes chaînes de télévision françaises –, mais le film existe. C'est ce mercredi soir qu'a eu lieu à Bruxelles, au KVS, la première mondiale de *L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ?*.

À partir de ce dossier tragique où de hauts responsables de la police ont fait exécuter le directeur de l'ONG La Voix des Sans Voix et son chauffeur, tentant grossièrement de maquiller la mort de Chebeya en un crime sexuel, Thierry Michel a fait un film fort, émouvant, qui raconte la quête de vérité des proches des deux hommes disparus. À travers les nombreuses scènes du procès, il nous livre une vraie tranche de tragédie humaine. Le

procès est un spectacle, avec de bons et de moins bons acteurs. Parmi les 5 policiers accusés présents au procès – trois autres inculpés sont en fuite à l'étranger –, certains annoncent leur rôle quand ils ne rigolent pas en douce, sûrs de s'en sortir sans encombres. Pourtant, la cour militaire fait, c'est une bonne surprise, son travail avec sérieux. Au final, quatre des accusés seront condamnés à la peine de mort (non appliquée au Congo) et un à la perpétuité.

La caméra de Thierry Michel capte les moments absurdes, la mauvaise foi éclatante des uns et des autres, le petit sourire et les yeux de chat du général Numbi, que beaucoup soupçonnent d'être le grand instigateur de l'affaire mais qui n'a comparu qu'en tant que témoin. Il montre aussi la détresse des deux veuves qui ont tout perdu mais veulent la vérité.

La femme de Fidèle Bazana, Marie-José, a assisté à la projection du film : « *Ce procès nous a amené une partie de la vérité, mais elle est incomplète. Où est mon mari ? On le dit enlevé. Qu'on me rende enfin son corps. Il faut que la justice internationale reprenne l'enquête et juge enfin les autres coupables.* » Un film, parfois, peut faire avancer la justice.

**« Un crime d'Etat ? Je pose la question »**

#### ENTRETIEN

Thierry Michel a dû batailler pour monter ce film (qui sortira en février prochain) sur un sujet dérangeant. À l'arrivée, il raconte une histoire palpitante, avec des bons et des méchants...

**Vous citez en exergue dans le dossier du film Shakespeare : « Le monde entier est un plateau de théâtre où toutes les femmes et tous les hommes ne sont que des personnages de la pièce. Et chacun y joue son rôle »...**

J'ai accumulé beaucoup de matière durant mes différents tournages au Congo. Mon premier montage faisait 20 heures... J'ai donc travaillé pour arriver à un film avec de la théâtralité, qui met en avant quelques personnages, avec le tragique, le comique, les non-dits. Par moments, cela ressemble à une farce bouffonne.

**S'agit-il d'un crime d'État ? Dans votre titre, vous laissez le point d'interrogation.**

Je pose la question. Ce crime a-t-il été commis par des gens appartenant à l'État pour défendre leur intérêt personnel, ou par l'État lui-même ? Clairement, quelques semaines avant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance, Chebeya, très critique, dérangeait. Il y avait aussi ce dossier qu'il voulait déposer à la Cour Pénale internationale contre le général Numbi pour son implication dans la répression très brutale du mouvement Bundu dia Kongo dans le Bas-Congo, qui a fait au minimum des dizaines de morts. La Justice a d'ailleurs reconnu une responsabilité de l'État dans l'affaire Chebeya puisqu'elle l'a condamné à verser des indemnités aux victimes.

**Vous avez monté ce film avec l'aide d'ONG ?**

La FIDH (Fédération internationale des ligues des droits de l'homme) a été la première à nous aider pour ce tournage. Et nous venons d'obtenir l'aide de l'Organisation internationale de la francophonie : c'est courageux de leur part. De nombreux partenaires potentiels nous ont dit que le sujet était trop polémique, que sa diffusion en Afrique serait difficile...

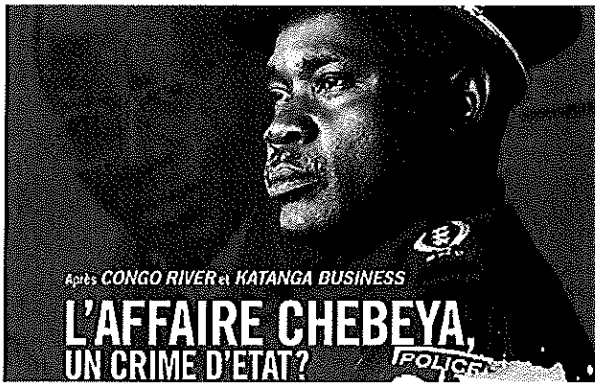
# REVUE DE PRESSE – THIERRY MICHEL

## Expulsion :

### Le réalisateur belge qui dérange refoulé du Congo

Rédaction en ligne lundi 09 juillet 2012, 10:40

« L'affaire Chebeya », le film de Thierry Michel sur l'assassinat d'un militant congolais des droits de l'homme, ne fait pas l'unanimité. Spécifiquement à Kinshasa où il devait être projeté dans la semaine. Son réalisateur a été refoulé à l'aéroport.



Projeter un film consacré à l'assassinat d'un célèbre militant congolais dans son pays d'origine n'a rien d'une sinécure.

Cette expérience difficile, le réalisateur belge Thierry Michel la vit actuellement. Son film, « L'affaire Chebeya, un crime d'État ? » met en lumière le procès des assassins de Floribert Chebeya. Ce défenseur des droits de l'Homme avait disparu le 1er juin 2010 alors qu'il se rendait avec son chauffeur à l'inspection générale de la police pour un rendez-vous avec le chef de la Police nationale congolaise, le général John Numbi, qui n'aurait jamais eu lieu. Son corps a été retrouvé le lendemain. Le procès en appel des huit policiers, dont trois sont en fuite, s'est ouvert le 19 juin et doit reprendre le 17 juillet prochain.

En marge de ce rendez-vous au Tribunal, Thierry Michel devait présenter son long-métrage ce jeudi et vendredi à Kinshasa. D'autres projections privées étaient également prévues ce lundi au Centre Wallonie Bruxelles pour les partenaires et quelques invités. Elles ont été reportées à une date ultérieure après vision du film par les autorités congolaises.

Au-delà de ce report, le réalisateur s'est également vu refouler dimanche soir à l'aéroport de Kinshasa. Les autorités congolaises lui ont reproché de ne pas disposer de visa de sortie, un document dont les résidents dont il fait partie n'ont en principe pas besoin.

En avril dernier, l'ex-ministre congolais de la Justice, Emmanuel Luzolo Bambi, avait demandé à la commission nationale de la censure, l'interdiction en RDC du film.

### **Demotte "regrette vivement" le refoulement de Thierry Michel**

Le ministre-président francophone a affirmé, dans un communiqué, "*regretter vivement*" cette situation, le réalisateur ayant répondu à l'invitation d'ONG internationales et congolaises organisant la présentation de son film "*L'affaire Chebeya, une affaire d'Etat?*".

M. Demotte (PS) a formulé le voeu que la procédure judiciaire en cours contre huit policiers congolais à la suite du décès du militant des droits de l'homme Floribert Chebeya et de son chauffeur Fidèle Bazana "*reflète bien le respect des droits de l'homme et le fonctionnement d'une justice équitable et indépendante*". Il souhaite également, au vu de la situation très préoccupante dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), que toutes les autorités politiques susceptibles de faciliter le retour au calme et au respect de la dignité humaine "*utilisent leurs capacités de dialogue et de persuasion en vue d'une pacification rapide*", conclut le communiqué.

(APS et May avec Belga)

<http://www.lesoir.be/actualite/monde/2012-07-09/le-realisateur-belge-qui-derange-refoule-du-congo-925838.php>

## **Un cinéaste belge expulsé du Congo**

Mis en ligne le 10/07/2012

Thierry Michel avait pourtant un visa pour 5 ans, délivré en 2008.

Le cinéaste belge Thierry Michel a été arrêté à son arrivée à l'aéroport de Kinshasa, dimanche, et refoulé vers Bruxelles. Il se rendait à Kinshasa dans la perspective d'y faire projeter son dernier film, "L'affaire Chebeya, crime d'Etat ?".

Ce documentaire raconte le procès d'une partie des auteurs de l'assassinat en juin 2010 d'un des défenseurs des droits de l'homme les plus connus du Congo, Floribert Chebeya, président de La Voix des Sans Voix, et de la disparition de son chauffeur. Le film, bien documenté, souligne que celui que les familles des deux victimes tiennent pour le principal responsable, le chef de la police John Numbi, n'était pas poursuivi. Il ne l'est toujours pas dans le procès en appel qui vient de débiter à Kinshasa.

Le mobile serait la plainte que Floribert Chebeya projetait de faire déposer devant la justice internationale contre John Numbi pour sa responsabilité dans la sanglante répression du mouvement politico-religieux Bundu dia Kongo, qui fit 134 morts en 2007, selon l'Onu, et une centaine en 2008 - y compris des personnes désarmées et en prière. La secte s'était révoltée parce qu'en janvier 2007, l'achat de voix de députés provinciaux avait empêché le chef de celle-ci d'être élu vice-gouverneur du Bas-Congo.

Selon le "*procès-verbal de refoulement*" délivré à Thierry Michel dimanche, c'est pour "*défaut de visa sortie-retour*" que le cinéaste a été expulsé. Ce dernier dispose d'un "*visa d'établissement spécial*" pour le Congo, valable 5 ans et venant à échéance le 10 février

2013. Ce type de visa lui a été octroyé "à la chute de Mobutu pour que je puisse réaliser mon œuvre cinématographique plus librement", a-t-il déclaré à "La Libre Belgique".

*Le 27 mars 2012, le ministre congolais de la Justice "enjoignait" par lettre à la Commission nationale de censure d'interdire la projection de "L'affaire Chebeya" en raison d'"allégations fallacieuses et tendancieuses de certaines séquences dudit film contre la personne du chef de l'Etat". Ces mesures, ajoutait-il, étaient prises "en attendant que le réalisateur tienne compte de mes observations formulées à Genève tant sur l'intitulé du film que sur la méprise sur le chef de l'Etat" (voir LLB 6 avril).*

*Selon le cinéaste, la Commission de censure "n'a jamais rien décidé, ce qui fait que les ambassades et centres culturels ont gardé l'idée de diffuser mon film au Congo. Les centres culturels français de Kinshasa et Lubumbashi, le Centre Wallonie-Bruxelles, l'ambassade de France et différentes organisations de la société civile congolaise voulaient le projeter et un planning des projections avait été établi. Plusieurs villes l'ont ensuite déprogrammé à la suite de pressions. Il avait donc été décidé de postposer les projections à la semaine prochaine. C'est pourquoi j'étais à Kin".*

<http://www.lalibre.be/actu/international/article/748842/un-cineaste-belge-expulse-du-congo.html>

## **Congo (RDC) les autorités expulsent le cinéaste Thierry Michel**

Le cinéaste belge Thierry Michel vient d'être arrêté et expulsé du Congo (RDC) où il venait d'arriver ce dimanche 8 juillet pour présenter son film « *L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ?* », dont la sortie est soutenue par le CNCD-11.11.11, à l'invitation de plusieurs organisations internationales (FIDH, Carter Center, Osisa ...) et du collectif des ONG Droits de l'Homme congolaises. Dans « *L'affaire Chebeya* », Thierry Michel démonte le mécanisme d'un crime d'Etat dans le Congo de Kabila. Influente militant congolais des Droits de l'Homme, Floribert Chebeya était partenaire du CNCD-11.11.11.

Après avoir reçu son visa d'entrée et alors qu'il attendait ses bagages à l'aéroport, Thierry Michel a été emmené par des agents de l'immigration dans les bureaux et son passeport a été confisqué. Ces agents avaient annoncé au protocole de l'Ambassade de Belgique que Thierry Michel allait être reçu au bureau du directeur de l'immigration, mais le cinéaste a été emmené de force vers la passerelle de l'avion de Bruxelles Airlines en partance pour Bruxelles, tout en lui interdisant de communiquer et de téléphoner sur le territoire congolais (Sic !).

Après plus de vingt années de présence au Congo et de nombreux films internationalement diffusés et primés (« Congo river », « Mobutu roi du Zaïre », « Katanga business »), Thierry Michel avait obtenu un statut de résident qui a été annulé de manière illégale. Le prétexte invoqué sur le « procès-verbal de refoulement » est : « Défaut de visa Sortie-Retour », ce qui est totalement faux car Thierry Michel possédait un visa d'Etablissement Spécial (Résident) en bonne et due forme qui se terminait le 10.02.2013 et précisait que « son détenteur est dispensé de visa de sortie et retour »

C'est donc bien une décision politique qui ne respecte pas les règles consulaires en matière de visa.

Lors de la chute et de la fuite du Maréchal Mobutu, Thierry Michel avait obtenu un statut d'établissement afin de pouvoir continuer son travail de cinéaste, chroniqueur, journaliste de l'histoire contemporaine du Congo/Zaire, après une expulsion voici 18 ans par le régime du Président Mobutu. Il a d'ailleurs reçu en 2011 le prix « Présence Congo » pour son œuvre comme cinéaste du Congo

Aujourd'hui, il fait l'objet d'une expulsion à cause de son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? » qui relate l'assassinat de Floribert Chebeya (et la disparition de son chauffeur) et le procès qui s'en est suivi.

Pour rappel, le film est sorti en salle en France et en Belgique ; il a été sélectionné et primé par de nombreux festivals dans le monde. Le film a été présenté aux Nations unies en présence de la veuve Chebeya à Genève lors de la session annuelle consacrée au Droits de l'Homme et le 4 juillet dernier au Parlement européen à Strasbourg ainsi qu'au Parlement du Royaume Uni.

Le procès en appel a commencé ce 19 juin 2012, et la séance suivante aura lieu le 17 juillet devant la Haute Cour Militaire de Kinshasa.

**UNE CONFERENCE DE PRESSE** aura lieu ce mardi 10 juillet à 11H au Parlement européen (salle de presse, bâtiment Spinel) à Bruxelles en présence de parlementaires des différents groupes politiques.

En effet, Thierry MICHEL, qui a continué à investiguer dans les coulisses du procès de l'affaire Chebeya, a pu recueillir plusieurs témoignages sous couvert d'anonymat, et surtout, le témoignage d'un des 3 policiers en fuite et condamnés à la peine de mort par la Cour militaire de Kinshasa en première instance, en juin 2011.

Des extraits de cette interview seront présentés à la presse ce mardi.

<http://www.cncd.be/Congo-RDC-Expulsion-du-cineaste>

## Visa or not visa ?

Mis en ligne le 11/07/2012

Justification. Au cours de sa conférence de presse de mardi à Bruxelles, le cinéaste belge refoulé dimanche dernier du Congo, Thierry Michel, a jugé que *"les Affaires étrangères"* belges *"ne devraient pas accepter qu'on annule comme ça mon visa"* congolais de longue durée, valable jusqu'en février 2013.

De son côté l'ambassade du Congo à Bruxelles affirme que si Thierry Michel était bien détenteur d'un visa d'établissement spécial de cinq ans, la loi congolaise stipule que tout porteur d'un visa d'établissement a obligatoirement besoin d'un visa sortie-retour, communément appelé VSR, afin d'appuyer son visa d'établissement spécial, exception faite pour les détenteurs d'un visa d'établissement permanent à durée indéterminée et les détenteurs d'un visa spécial d'une durée de dix ans. Et le VSR n'a qu'une validité de sept mois, s'il expire à l'extérieur du territoire. Et dans ce cas, il annule le visa d'établissement spécial, précise le texte de l'ambassade. Selon l'ambassade, Thierry Michel était *"justement dépourvu de ce VSR, en arrivant à Kinshasa"* dimanche. *"Pour se mettre en conformité avec la loi congolaise, il est donc dans l'obligation de solliciter un visa à l'ambassade du Congo de*

son pays de résidence. Ce qui lui permet de régulariser son visa d'établissement, devenu caduc", souligne le communiqué.

Le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR) a, quant à lui, diffusé mardi en fin de journée un communiqué indiquant que "s'il appartient aux autorités congolaises de décider souverainement des conditions qui régissent l'octroi de l'accès à leur territoire", il "déploie que ce refoulement empêche Thierry Michel d'assister à la diffusion du film qu'il a réalisé". (Avec Belga)

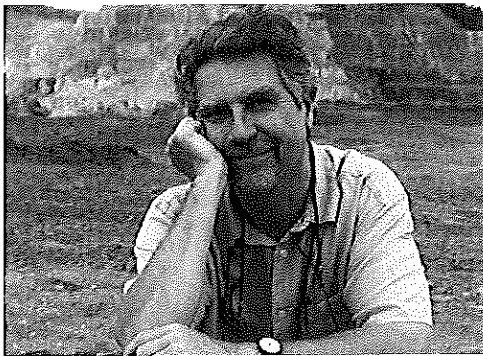
<http://www.lalibre.be/actu/international/article/749107/visa-or-not-visa.html>

## Réactions :

### **Expulsé du Congo, Thierry Michel dénonce la « crispation du régime »**

lundi 09 juillet 2012 à 19h06

*Thierry Michel a été refoulé de RDC. Une « expulsion politique au moment où commence le procès en appel des assassins de Chebeya », accuse le cinéaste belge.*



© Films de la Passerelle

Thierry Michel évoquera, ce mardi 10 juillet à 11 heures au Parlement européen à Bruxelles, les circonstances de son expulsion du Congo. Mais, dès son retour en Belgique, le cinéaste belge nous a confié, en primeur, ses réflexions sur sa mésaventure de dimanche soir à l'aéroport de Kinshasa. « Mon expulsion de RDC est une décision politique, qui ne respecte pas les règles consulaires en matière de visa », assure l'auteur de « Mobutu roi du Zaïre » et de « Congo River ». Le motif invoqué sur le « procès-verbal de refoulement » indique : « défaut de visa sortie-retour. « Un prétexte », estime Thierry Michel, qui rappelle qu'après plus de vingt années de séjours au Congo et de nombreux films consacré à ce pays, il avait obtenu le statut de résident et était ainsi dispensé de visa de sortie et retour.

A Kinshasa, le cinéaste comptait présenter son dernier film, « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat », consacré au procès des assassins - tous policiers - du célèbre militant congolais des droits de l'homme. Le réalisateur comptait projeter son film jeudi et vendredi dans deux paroisses de la capitale, avec l'appui d'un collectif d'associations de défense des droits de l'homme. D'autres projections, privées, prévues au Centre Wallonie-Bruxelles et au centre culturel français, ont été reportées d'au moins une semaine après vision du film par les autorités congolaises.

« J'ai été expulsé à cause de mon film, poursuit Thierry Michel. Ce n'est pas une surprise : j'ai subi des intimidations, des menaces. Les projections prévues d'ici à la fin juillet en province, à Bukavu, Kisangani et Lubumbashi, ont toutes été déprogrammées. Les signaux sont au rouge. Le régime se crispe. Et, par prudence, les diplomates européens opèrent un repli. »

Ces derniers mois, le cinéaste a continué à investiguer dans les coulisses de l'affaire Chebeya. Il a pu recueillir des témoignages sous couvert de l'anonymat, notamment celui d'un des trois policiers en fuite et condamnés à la peine de mort par la Cour militaire de Kinshasa en première instance, en juin 2011. « Ces témoignages éclairent l'organisation de l'assassinat et expliquent comment les trois policiers impliqués ont pu quitter la RDC », raconte Thierry Michel.

La prochaine séance du procès en appel, le 17 juillet, s'annonce cruciale : le tribunal répondra à la demande des plaignants qui veulent voir comparaître comme accusé l'ex-chef de la police congolaise, le général John Numbi, suspect numéro 1 dans l'affaire, selon les avocats des parties civiles.

Olivier Rogeau

<http://www.levif.be/info/actualite/international/expulse-du-congo-thierry-michel-denonce-la-crispation-du-regime/article-4000135634877.htm>

## **Expulsion de T.Michel: V.De Keyser se dit "très choquée"**

(09/07/2012)

**L'eurodéputée socialiste donnera mardi une conférence de presse avec le réalisateur au Parlement européen**

**BRUXELLES** La députée européenne Véronique De Keyser (PS) s'est déclaré lundi "très choquée" par l'expulsion du cinéaste belge Thierry Michel dimanche soir de la République démocratique du Congo (RDC) à son arrivée à l'aéroport de Kinshasa, où il comptait présenter son film "L'affaire Chebeya, un crime d'Etat?" consacré à l'assassinat d'un célèbre militant congolais des droits de l'Homme.

"Je devais rejoindre Thierry Michel à Kinshasa cette semaine et savais que le sujet Chebeya était sensible, mais je ne m'attendais pas à une mesure aussi radicale et expéditive, déclare-t-elle à propos de l'expulsion du cinéaste. Là, c'est la liberté de la presse, la liberté d'expression qui sont menacées" en RDC, a-t-elle affirmée dans un communiqué.



Elle s'est déclarée "très choquée" par l'expulsion de Thierry Michel, arrivé à Kinshasa dimanche soir et ré-embarqué à destination Bruxelles dans le même avion.

L'eurodéputée socialiste donnera mardi une conférence de presse avec le réalisateur au Parlement européen. S'y joindront les autres députés européens qui avaient soutenu et visionné le film de Thierry Michel à Strasbourg la semaine dernière: Maria Nedelcheva (PPE), Charles Goerens et Louis Michel (ALDE) et Isabelle Durant (Verts).

Ces mêmes députés ont envoyé lundi une lettre de protestation à la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'Union européenne, Catherine Ashton.

Le 13 juin dernier, le Parlement européen avait adopté une résolution invitant "les autorités congolaises, au nom de la liberté d'expression, à ne pas entraver directement ou indirectement, la distribution en République démocratique du Congo du film du réalisateur Thierry Michel sur cette affaire".

Le film du cinéaste belge retrace le procès des assassins - tous des policiers - du célèbre militant congolais des droits de l'Homme Floribert Chebeya Bahizire, aussi impliqués dans la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana Ebadi, le 1er juin 2010.

© La Dernière Heure 2012

<http://www.dhnet.be/infos/monde/article/401049/expulsion-de-tmichel-vde-keyser-se-dit-tres-choquee.html>

## **Reynders déplore le refoulement de Thierry Michel par Kinshasa**

(10/07/2012)

**BRUXELLES** Le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR), a dénoncé mardi le refoulement par les autorités congolaises du réalisateur belge Thierry Michel lors de son arrivée dimanche soir à Kinshasa où il devait présenter son documentaire "L'affaire Chebeya, un crime d'État? ".

"S'il appartient aux autorités congolaises de décider souverainement des conditions qui régissent l'octroi de l'accès à leur territoire, le ministre Reynders déplore que ce refoulement empêche Thierry Michel d'assister à la diffusion du film qu'il a réalisé sur le procès en première instance dans le cadre du meurtre de M. Floribert Chebeya", selon un communiqué des Affaires étrangères.

Le chef de la diplomatie belge rappelle à cette occasion qu'il a plaidé pour que le procès en appel, qui est toujours en cours, puisse se dérouler "dans un cadre serein et dans les meilleures conditions possibles, afin que toute la lumière soit faite sur cette affaire".

Le réalisateur belge a été refoulé dimanche soir de la RDC à son arrivée à l'aéroport de Kinshasa, où il comptait présenter son film "L'affaire Chebeya, un crime d'État? " consacré à l'assassinat d'un célèbre militant congolais des droits de l'Homme, Floribert Chebeya Bahizire.

Le cinéaste estime avoir été expulsé bien que disposant d'un statut de résident permanent en RDC après plus de vingt années de présence dans le pays.

Selon les autorités congolaises, ce statut ne dispensait nullement M. Michel d'avoir un visa dit de sortie-retour, document dont il ne disposait pas à son arrivée dimanche soir à Kinshasa, raison pour laquelle il a été refoulé.

© La Dernière Heure 2012

<http://www.dhnet.be/infos/monde/article/401214/reynders-deploire-le-refoulement-de-thierry-michel-par-kinshasa.html>

## RDC: le cinéaste belge Thierry Michel refoulé à la frontière

Mis à jour le lundi 9 juillet 2012 à 21h13

Le cinéaste belge Thierry Michel a été refoulé dimanche soir de la République démocratique du Congo (RDC) à son arrivée à l'aéroport de Kinshasa, où il comptait présenter son film "L'affaire Chebeya, un crime d'Etat" consacré à l'assassinat d'un célèbre militant congolais des droits de l'Homme.

"J'ai été refoulé bien que disposant d'un visa de résident permanent" en RDC, a-t-il expliqué à son retour à Bruxelles. Les autorités congolaises lui ont reproché de ne pas disposer de visa de sortie - un document dont les résidents n'ont en principe pas besoin - , a ajouté Thierry Michel.

Le réalisateur comptait projeter son film jeudi et vendredi à Kinshasa. D'autres projections privées prévues ce lundi au Centre Wallonie Bruxelles (CWB) pour les partenaires et quelques invités (dont des ambassadeurs) et les 10 et 11 juillet au centre culturel français avaient été "reportées à une date ultérieure après vision du film par les autorités" congolaises.

En avril, l'ex-ministre congolais de la Justice, Emmanuel Luzolo Bambi, avait demandé à la commission nationale de la censure l'interdiction en RDC du film du cinéaste belge retraçant le procès des assassins - tous des policiers - du célèbre militant congolais des droits de l'Homme Floribert Chebeya Bahizire, aussi impliqués dans la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana Ebadi, le 1er juin 2010.

**L'expulsion de Thierry Michel de RDC "s'apparente à de la censure", selon Fadila Laanan**

La ministre de la Culture et de l'Audiovisuel de la fédération Wallonie-Bruxelles, Fadila Laanan, réagit avec stupeur à l'expulsion du cinéaste belge Thierry Michel de la République démocratique du Congo. Fadila Laanan estime que "cette expulsion porte un coup à la démocratie et s'apparente à de la censure", indique-t-elle lundi dans un communiqué.

"A quelques mois du sommet de la Francophonie qui se tiendra à Kinshasa, cette atteinte à la liberté d'expression en République démocratique du Congo suscite des questions", estime la ministre.

## **Véronique De Keyser se dit "très choquée"**

La députée européenne Véronique De Keyser (PS) s'est déclaré lundi "très choquée" par l'expulsion du cinéaste belge. *"Je devais rejoindre Thierry Michel à Kinshasa cette semaine et savais que le sujet Chebeya était sensible, mais je ne m'attendais pas à une mesure aussi radicale et expéditive, déclare-t-elle à propos de l'expulsion du cinéaste. Là, c'est la liberté de la presse, la liberté d'expression qui sont menacées"* en RDC, a-t-elle affirmée dans un communiqué.

Elle s'est déclarée "très choquée" par l'expulsion de Thierry Michel, arrivé à Kinshasa dimanche soir et ré-embarqué à destination Bruxelles dans le même avion.

L'eurodéputée socialiste donnera ce mardi une conférence de presse avec le réalisateur au Parlement européen. S'y joindront les autres députés européens qui avaient soutenu et visionné le film de Thierry Michel à Strasbourg la semaine dernière: Maria Nedelcheva (PPE), Charles Goerens et Louis Michel (ALDE) et Isabelle Durant (Verts).

Ces mêmes députés ont envoyé lundi une lettre de protestation à la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'Union européenne, Catherine Ashton.

Le 13 juin dernier, le Parlement européen avait adopté une résolution invitant *"les autorités congolaises, au nom de la liberté d'expression, à ne pas entraver directement ou indirectement, la distribution en République démocratique du Congo du film du réalisateur Thierry Michel sur cette affaire"*.

## **Rudy Demotte espère "une justice équitable et indépendante"**

Le ministre-président wallon Rudy Demotte *"regrette vivement cette situation"*. Thierry Michel avait fait remettre des copies de son film documentaire aux autorités congolaises compétentes, conformément à l'autorisation de tournage qui lui avait été conférée par celles-ci, souligne-t-il.

Rudy Demotte dit espérer que la procédure judiciaire en cours suite au décès de Floribert Chebeya *"reflète bien le respect des droits de l'homme et le fonctionnement d'une justice équitable et indépendante"*.

## **RTBF avec Belga**

[http://www.rtbf.be/info/monde/detail\\_le-cineaste-belge-thierry-michel-refoule-en-rdc?id=7801725](http://www.rtbf.be/info/monde/detail_le-cineaste-belge-thierry-michel-refoule-en-rdc?id=7801725)

## CONGO (RDC) LES AUTORITÉS EXPULSENT LE CINÉASTE THIERRY MICHEL

**Le cinéaste belge Thierry Michel vient d'être arrêté et expulsé du Congo (RDC) où il venait d'arriver ce dimanche 8 juillet pour présenter son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? », dont la sortie est soutenue par le CNCD-11.11.11, à l'invitation de plusieurs organisations internationales (FIDH, Carter Center, Osiso ...) et du collectif des ONG Droits de l'Homme congolaises. Dans « L'affaire Chebeya », Thierry Michel démonte le mécanisme d'un crime d'Etat dans le Congo de Kabila. Influent militant congolais des Droits de l'Homme, Floribert Chebeya était partenaire du CNCD-11.11.11.**

Share on print

Share on email

Share on facebook

Share on twitter

More Sharing Services

Après avoir reçu son visa d'entrée et alors qu'il attendait ses bagages à l'aéroport, Thierry Michel a été emmené par des agents de l'immigration dans les bureaux et son passeport a été confisqué. Ces agents avaient annoncé au protocole de l'Ambassade de Belgique que Thierry Michel allait être reçu au bureau du directeur de l'immigration, mais le cinéaste a été emmené de force vers la passerelle de l'avion de Bruxelles Airlines en partance pour Bruxelles, tout en lui interdisant de communiquer et de téléphoner sur le territoire congolais (Sic !).

Après plus de vingt années de présence au Congo et de nombreux films internationalement diffusés et primés (« Congo river », « Mobutu roi du Zaïre », « Katanga business ») , Thierry Michel avait obtenu un statut de résident qui a été annulé de manière illégale. Le prétexte invoqué sur le « procès-verbal de refoulement » est : « Défaut de visa Sortie-Retour » , ce qui est totalement faux car Thierry Michel possédait un visa d'Etablissement Spécial (Résident) en bonne et due forme qui se terminait le 10.02.2013 et précisait que « son détenteur est dispensé de visa de sortie et retour » (voir annexe)

C'est donc bien une décision politique qui ne respecte pas les règles consulaires en matière de visa.

Lors de la chute et de la fuite du Maréchal Mobutu, Thierry Michel avait obtenu un statut d'établissement afin de pouvoir continuer son travail de cinéaste, chroniqueur, journaliste de l'histoire contemporaine du Congo/Zaïre,

après une expulsion voici 18 ans par le régime du Président Mobutu. Il a d'ailleurs reçu en 2011 le prix « Présence Congo » pour son œuvre comme cinéaste du Congo

Aujourd'hui, il fait l'objet d'une expulsion à cause de son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? » qui relate l'assassinat de Floribert Chebeya (et la disparition de son chauffeur) et le procès qui s'en est suivi.

Pour rappel, le film est sorti en salle en France et en Belgique ; il a été sélectionné et primé par de nombreux festivals dans le monde. Le film a été présenté aux Nations unies en présence de la veuve Chebeya à Genève lors de la session annuelle consacrée au Droits de l'Homme et le 4 juillet dernier au Parlement européen à Strasbourg ainsi qu'au Parlement du Royaume Uni.

Le procès en appel a commencé ce 19 juin 2012, et la séance suivante aura lieu le 17 juillet devant la Haute Cour Militaire de Kinshasa.

**UNE CONFERENCE DE PRESSE aura lieu ce mardi 10 juillet à 11H au Parlement européen (salle de presse, bâtiment Spinel) à Bruxelles en présence de parlementaires des différents groupes politiques.**

En effet, Thierry MICHEL, qui a continué à investiguer dans les coulisses du procès de l'affaire Chebeya, a pu recueillir plusieurs témoignages sous couvert d'anonymat, et surtout, le témoignage d'un des 3 policiers en fuite et condamnés à la peine de mort par la Cour militaire de Kinshasa en première instance, en juin 2011.

Des extraits de cette interview seront présentés à la presse ce mardi.

# Visa or not visa ?

Mis en ligne le 11/07/2012

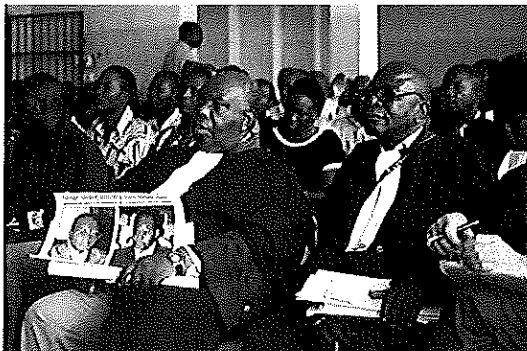
Justification. Au cours de sa conférence de presse de mardi à Bruxelles, le cinéaste belge refoulé dimanche dernier du Congo, Thierry Michel, a jugé que *"les Affaires étrangères"* belges *"ne devraient pas accepter qu'on annule comme ça mon visa"* congolais de longue durée, valable jusqu'en février 2013.

De son côté l'ambassade du Congo à Bruxelles affirme que si Thierry Michel était bien détenteur d'un visa d'établissement spécial de cinq ans, la loi congolaise stipule que tout porteur d'un visa d'établissement a obligatoirement besoin d'un visa sortie-retour, communément appelé VSR, afin d'appuyer son visa d'établissement spécial, exception faite pour les détenteurs d'un visa d'établissement permanent à durée indéterminée et les détenteurs d'un visa spécial d'une durée de dix ans. Et le VSR n'a qu'une validité de sept mois, s'il expire à l'extérieur du territoire. Et dans ce cas, il annule le visa d'établissement spécial, précise le texte de l'ambassade. Selon l'ambassade, Thierry Michel était *"justement dépourvu de ce VSR, en arrivant à Kinshasa"* dimanche. *"Pour se mettre en conformité avec la loi congolaise, il est donc dans l'obligation de solliciter un visa à l'ambassade du Congo de son pays de résidence. Ce qui lui permet de régulariser son visa d'établissement, devenu caduc"*, souligne le communiqué.

Le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders (MR) a, quant à lui, diffusé mardi en fin de journée un communiqué indiquant que *"s'il appartient aux autorités congolaises de décider souverainement des conditions qui régissent l'octroi de l'accès à leur territoire"*, il *"déploie que ce refoulement empêche Thierry Michel d'assister à la diffusion du film qu'il a réalisé"*. (Avec Belga)

# Expulsion de Thierry Michel, Paris « regrette profondément »

Publié par La Rédaction le 10 juillet 2012.



PARIS, 10 juil 2012 (AFP) – 10/07/2012 11h47 – Paris regrette l'expulsion par les autorités de République démocratique du Congo (RDC) du réalisateur belge Thierry Michel qui devait présenter un film sur l'assassinat d'un militant, et demande l'annulation de cette décision, a déclaré mardi le Quai d'Orsay.

« La France regrette profondément la décision des autorités de la RDC d'expulser le cinéaste belge Thierry Michel de son territoire le dimanche 8 juillet 2012 », a déclaré le porte-parole du ministère des Affaires étrangères Bernard Valero.

La France demande l'annulation de cette mesure. « Cette décision des autorités de Kinshasa ne va pas dans le bon sens. La France appelle les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) à la rapporter sans tarder », a-t-il dit.

Thierry Michel se rendait en RDC pour son film « L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? », qu'il devait projeter pour la première fois dans plusieurs villes du pays à l'invitation d'ONG et avec le soutien d'ambassades européennes.

« A mon arrivée à l'aéroport, j'ai reçu mon visa d'entrée sans encombre. Mais, alors que j'attendais mes bagages, j'ai été emmené par des agents de l'immigration », a expliqué lundi le cinéaste à l'AFP. « Ils m'ont ensuite fait monter à bord d'un avion en partance pour Bruxelles, sans pouvoir téléphoner à l'extérieur ».

« L'affaire Chebeya, un crime d'Etat ? » relate le procès en 2011 de huit policiers accusés de l'assassinat de Floribert Chebeya, directeur de l'ONG La Voix des Sans-Voix (VSV), qui avait été retrouvé mort à 47 ans, le 1er juin 2010, après s'être rendu à un rendez-vous à la police à Kinshasa. Son chauffeur est depuis porté disparu.

La justice a condamné à mort le principal suspect, le colonel Daniel Mukalay, numéro 2 des services spéciaux de la police, ainsi que trois policiers jugés par contumace car en fuite. Un autre avait été condamné à la prison à perpétuité et trois acquittés. Le procès en appel s'est ouvert le 19 juin.

<http://direct.cd/2012/07/10/expulsion-de-thierry-michel-paris-regrette-profondement/>

# Protestation contre l'expulsion du cinéaste belge Thierry Michel de la République Démocratique du Congo

[10/07/2012]

*Ce communiqué a été rédigé par la mission B « Paix, Démocratie, Droits de l'Homme » de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) dont Amnesty International est membre.*

Les OING/OSC de la Mission « Paix, Démocratie et Droits de l'Homme »\* auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie protestent vigoureusement contre l'arrestation et l'expulsion du cinéaste belge Thierry Michel, réalisateur de nombreux films documentaires dont celui intitulé "*L'affaire Chebeya : un crime d'Etat ?*", alors même que la large diffusion de ce film participe de la lutte contre l'impunité.

Thierry Michel est pourtant titulaire d'un visa congolais d'établissement spécial qui lui a été simultanément retiré à son arrivée à l'aéroport de Kinshasa. Il se rendait notamment en République Démocratique du Congo pour participer à des projections privées de son dernier film "*L'affaire Chebeya : un crime d'Etat ?*" après que les autorités congolaises aient refusé sa projection en salles.

Cette mesure, qui suit de quarante-huit heures la rencontre entre les autorités congolaises et les défenseurs des droits de l'homme en République Démocratique du Congo, marque une régression supplémentaire de la liberté d'expression en RDC et une défiance dans le processus de dialogue entre le pouvoir et la société civile. Cette régression inquiète au plus haut point les organisations signataires qui n'ont d'autre objectif que la promotion des principes démocratiques et de respect des droits de l'Homme et de leurs défenseurs. Cette décision est pour le moins inquiétante à quelques mois du sommet de l'OIF à Kinshasa.

Les signataires attirent solennellement l'attention de la communauté internationale, dont la présence en République Démocratique du Congo est un facteur et un gage de respects de ces principes, sur la nécessité de rappeler ces exigences aux autorités congolaises en lui demandant expressément d'autoriser la venue de Thierry Michel, la diffusion de son film et le rétablissement d'un véritable dialogue avec la société civile congolaise.

## **Contact Presse**

François Cantier, Président de la Mission B « Paix, Démocratie, Droits de l'Homme »

Tel : 05.34.31.17.83

Mail : [communication@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:communication@avocatssansfrontieres-france.org)

**\*Les OING/OSC membres de la mission B « Paix, Démocratie, Droits de l'Homme » sont :**

Association du Notariat Francophone, Association pour la Prévention de la Torture (APT), Action internationale pour paix et développement dans la région des Grands Lacs (AIPDL - GL), Amnesty International, Association Internationale des Avocats de la défense (AIAD), Avocats Sans Frontières France, Bureau International catholique pour l'enfance, Centre Europe Tiers-Monde (CEITM), Comité Interafricain sur les pratiques traditionnelles ayant effet sur les femmes et les enfants (CI-AF), Conférence internationale des Barreaux de Traduction Juridique commune (CIB), Ecole instrument de paix (EIP), Fédération Internationale d'Action Chrétienne contre la Torture (FIACAT), Fédération Internationale de



la Ligue des Droits de l'Homme (FIDH), Groupe D'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social en Afrique (GERDDES - AFRIQUE), Institut Arabe des droits de l'Homme (IADH), Institut International de Droit d'Expression et d'Inspiration Français (IDEF), San Remo Institut International de droit humanitaire de San Remo (IIDH), Organisation Mondiale de la lutte contre la Torture (OMCT), Observatoire Panafricain pour la Démocratie (OPAD), Rencontre Africaine pour la défense des Droits de l'Homme (RADDHO), Réseau International pour la Bonne gouvernance (RIBG), Réseau africain des secteurs de sécurité, Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme, Reporters Sans Frontières (RSF), Union Inter africaine des Droits de l'Homme (UIDH).

<http://www.amnesty.fr/Presse/Communiqués-de-presse/Protestation-contre-l%E2%80%99expulsion-du-cineaste-Thierry-Michel-de-la-RDC-5738>

## **RDC - Expulsion du cinéaste belge Thierry Michel (10 juillet 2012)**

La France regrette profondément la décision des autorités de la République démocratique du Congo d'expulser le cinéaste belge Thierry Michel de son territoire le dimanche 8 juillet 2012.

Cette décision des autorités de Kinshasa ne va pas dans le bon sens. La France appelle les autorités de la République démocratique du Congo (RDC) à la rapporter sans tarder.

Elle rappelle que la liberté d'expression et de presse est une des valeurs fondamentales qui unissent les pays membres de la Francophonie.

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo/republique-democratique-du-congo/la-france-et-la-republique-1219/evenements-3672/article/rdc-expulsion-du-cineaste-belge>

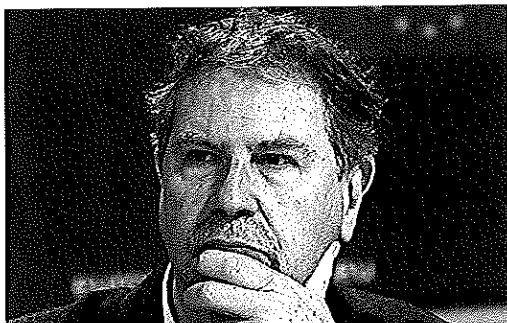
## Réactions congolaises :

### **RDC: « Thierry Michel présente le président comme coupable »**

Rédaction en ligne

mardi 10 juillet 2012, 20:44

Le long-métrage consacré à l'assassinat du militant congolais Floribert Chebeya « ne doit pas être diffusé » en RDC avant la fin du procès de l'affaire, a affirmé le ministre congolais des Médias.



Thierry Michel, ©AFP

Le film sur l'assassinat du militant congolais Floribert Chebeya, du réalisateur belge Thierry Michel, refoulé dimanche de République démocratique du Congo (RDC), « *ne doit pas être diffusé* » en RDC avant la fin du procès en appel de l'affaire, a déclaré mardi le gouvernement congolais.

« *Le film ne doit pas être diffusé tant que le procès en appel est en cours* » devant la Haute cour militaire de justice à Kinshasa où il a débuté le 19 juin, a déclaré Lambert Mende, également ministre des Médias.

« *Je suis parmi les premiers étonnés que le procès n'ayant pas pris fin, le film soit déjà sur la place publique, avec un verdict avant le verdict. On désigne le coupable, c'est le président de la République (Joseph Kabila), alors que la justice est encore en train de statuer* », a-t-il expliqué.

**« Il ne faut pas favoriser le mépris vis-à-vis de notre institution judiciaire »**

« *Personne ne cite le président dans les procédures, mais lui (le réalisateur) présente le président comme coupable. J'ai écrit aux personnes qui ont souhaité que ce film soit autorisé à la diffusion sur notre territoire que nous ne pouvions pas, comme Etat, favoriser cette espèce de mépris vis-à-vis de notre institution judiciaire, qu'il fallait mieux attendre* », a-t-il expliqué.

Projeter un film consacré à l'assassinat d'un célèbre militant congolais dans son pays d'origine n'a rien d'une sinécure. Cette expérience difficile, le réalisateur belge Thierry Michel la vit actuellement. Son film, « L'affaire Chebeya, un crime d'État ? » met en lumière le

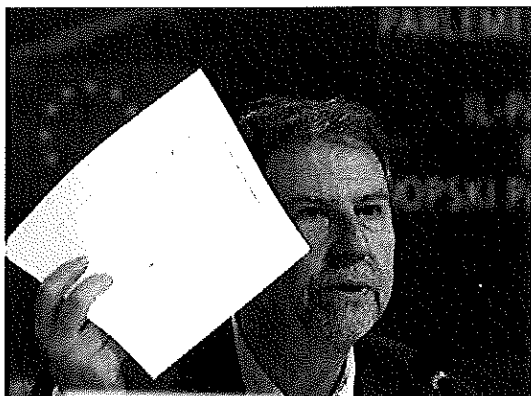
procès des assassins de Floribert Chebeya. Ce défenseur des droits de l'Homme avait disparu le 1er juin 2010 alors qu'il se rendait avec son chauffeur à l'inspection générale de la police pour un rendez-vous avec le chef de la Police nationale congolaise, le général John Numbi, qui n'aurait jamais eu lieu. Son corps a été retrouvé le lendemain. Le procès en appel des huit policiers, dont trois sont en fuite, s'est ouvert le 19 juin et doit reprendre le 17 juillet prochain.

**P.VA. avec Belga**

<http://www.lesoir.be/culture/cinema/2012-07-10/rdc-thierry-michel-presente-le-president-comme-coupable-926098.php>

## **Révélation :**

### **RDC : révélations dans l'affaire Chebeya**



Le réalisateur belge Thierry Michel lors de sa conférence de presse du 10 juillet 2012, révélant un témoignage inédit dans l'affaire Chebeya.  
AFP Photo/Thierry Charlier

**Par RFI**

C'est un témoignage inédit qui pourrait relancer l'affaire Chebeya en République démocratique du Congo. Le réalisateur belge Thierry Michel, auteur du film « L'Affaire Chebeya : Crime d'Etat ? », refoulé dimanche à l'aéroport de Kinshasa, a présenté mardi 10 juillet 2012, dans une conférence de presse au Parlement européen à Bruxelles, le témoignage compromettant d'un policier qui dit avoir assisté à l'assassinat du directeur de l'ONG La Voix des sans voix, retrouvé mort le 1er juin 2010.

Paul Mwilambwe, jugé par contumace au procès Chebeya et en fuite dans un pays d'Afrique, met en cause directement le chef de la police John Numbi dans les entretiens qu'il a pu avoir avec le réalisateur belge via internet, la dernière interview datant d'il y a seulement quelques jours. Son témoignage, qui doit être pris avec toutes les précautions d'usage, éclaire de nombreuses zones d'ombre.

Paul Mwilwambwe est formel : le donneur d'ordre est le patron de la police. C'est lui, John Numbi, qui promet 500 000 dollars au major Christian Ngoy en échange de l'élimination de Floribert Chebeya.

Thierry Michel, réalisateur de «L'Affaire Chebeya : Crime d'Etat ?»

Cela rejoint beaucoup d'autres témoignages anonymes.

[Écouter \(01:16\)](#)

+

11/07/2012 par Joana Hostein

Au moment des faits, Paul Mwilambwe se trouve à l'inspection générale de la police, où a été convoqué le défenseur des droits de l'homme. Il s'entretient avec lui avant d'assister à son assassinat, dit-il, depuis son bureau, via les caméras de surveillance. Il voit Floribert Chebeya se faire étouffer par des sacs en plastique scotchés sur la tête.

**Le procès reprend le 17 juillet**

Paul Mwilambwe se déplace, il trouve Floribert à l'agonie et son chauffeur tué un peu plus tôt. Le policier assure que le corps de Fidèle Bazana sera ensuite déshabillé, enveloppé dans un imperméable militaire puis enterré dans une fosse commune. Il indique le lieu avec précision.

Paul Mwilambwe assure qu'on a voulu faire taire Floribert Chebeya parce qu'il détenait des informations sur les massacres des adeptes de la secte Bundu dia Kongo, perpétrés par des policiers en 2007 et 2008. Des informations qu'il avait l'intention de transmettre au roi Albert II à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance.

Un témoignage qui reste à valider. Le procès en appel des accusés dans l'affaire Chebeya doit reprendre mardi 17 juillet. Le tribunal doit alors statuer sur la demande des parties civiles de voir John Numbi comparaitre comme prévenu.

<http://www.rfi.fr/afrique/20120711-rdc-revelations-affaire-chebeya>

## **Chebeya : 25 minutes à mourir**

MFC

Mis en ligne le 11/07/2012

Le cinéaste Thierry Michel recueille une accusation contre le chef de la police.

Refoulé dimanche dernier du Congo (voir LLB 10 juillet) où il voulait présenter son documentaire "L'Affaire Chebeya, crime d'Etat ?" (1), le cinéaste belge Thierry Michel a reçu l'appui d'une série de parlementaires européens, qui l'ont reçu mardi pour une conférence de presse.

Au cours de celle-ci, il a nourri la thèse en filigrane de son film - l'assassinat du défenseur des droits de l'homme et de son chauffeur, le 1er juin 2010, est un crime d'Etat - en diffusant dans la salle de presse du parlement européen une portion d'interview qu'il a réalisée, au cours de laquelle un des policiers en fuite dans l'affaire Chebeya raconte comment ce dernier est mort. Des policiers ont été jugés et condamnés l'an dernier pour cet assassinat, mais pas le chef de la police, le général John Numbi, que les familles des victimes considèrent comme le commanditaire du double assassinat.

Dans l'extrait, le policier congolais en fuite indique avoir, ce jour-là, invité Floribert Chebeya dans son bureau alors que le défenseur des droits de l'homme, convoqué par le général Numbi, patientait pour être reçu. Le militant avait sous le bras, dit-il, un rapport sur les massacres, en 2007 et 2008, de militants de Bundu dia Kongo (opposition) au Bas-Congo, massacres conduits par le major Christian Ngoy et ses hommes, sous les ordres du général Numbi. Pendant que Chebeya attendait, dit le policier, *"le major Christian et le colonel Daniel (Mukalay ) ont préparé"* le double assassinat. Fidèle Bazana, le chauffeur, *"a été tué à 18h30, parce que l'ordre était de tuer les personnes qui accompagneraient Chebeya"*. Puis *"le major Christian et 8 de ses hommes sont entrés dans mon bureau pour prendre Chebeya. Ils l'ont cagoulé à partir de la réception"*, ce que le témoin a pu voir grâce aux caméras de surveillance, dont les images aboutissaient dans son bureau. *"Il a été emmené là où le général Numbi met son auto. Je suis descendu et Bazana était déjà mort"*, étouffé par un sac en plastique enfoncé sur la tête et maintenu par du scotch. Le même traitement était appliqué à Chebeya *"mais il résistait, il était très fort. J'ai dit que cet homme devait être reçu par le général Numbi. On m'a dit qu'il devait être tué par ordre militaire"* avant de lui conseiller de se taire sur cette affaire. Floribert Chebeya mettra *"25 minutes"* à mourir.

Le policier interviewé par Thierry Michel a dessiné un plan de l'endroit de Mitendi - localité où fut retrouvé le corps de Chebeya - où le chauffeur a été enterré. Selon le témoin, *"les ordres étaient de les enterrer tous les deux mais le colonel Daniel a dit d'enterrer seulement Bazana" afin de faire croire que celui-ci "avait assassiné Chebeya"*. Enfin, le général Numbi, dit le témoin, *"a donné 10 000 dollars"* aux assassins *"qui ont fait la fête jusqu'à 8h du matin"*.

**(1) Le DVD du film vient de sortir. Il est en vente à la boutique en ligne RTBF.**

<http://www.lalibre.be/actu/international/article/749105/chebeya-25-minutes-a-mourir.html>